



BASSINS

Bassins, le 4 novembre 2019

Préavis n°	: 17/2019
Dicastère	: Forêt et Alpage
Commissions concernées	: Finance – Forêt et Alpage

Préavis municipal relatif au dispositif de financement 2020 des mesures d'entretien périodique et d'adaptation de la desserte forestière sise sur les propriétés de la Commune de Bassins, en continuité des projets réalisés en 2019 selon le préavis n° 03/19 du 20 mars 2019, La Municipalité sollicite une décision du conseil communal pour :

1. **D'inscrire au budget 2020 le montant de CHF 500'000 aux charges sur le compte 32.314.1 réfection des chemins forestiers,**
2. **D'inscrire au budget 2020 le montant de CHF 350'000 aux revenus sur le compte 32.451.2 subventions cantonales,**
3. **Utiliser le fonds de la forêt multifonctionnelle pour assurer les liquidités pour la réalisation des travaux,**
4. **L'autorisation de prélever le montant de CHF 150'000 sur le fond de réserve de la forêt multifonctionnelle au compte du bilan n° 9281.2 Fonds « arbres-habitats »**

Préambule

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre des dispositifs de financement fédéraux et cantonaux concernant la mise à niveau des infrastructures routières forestières (dessertes forestières) destinées à l'exploitation des bois, la Municipalité souhaite continuer l'effort réalisé en 2019 et saisir les opportunités de pouvoir encore disposer de subvention pour mettre en œuvre la suite des travaux déjà entrepris en 2019 sur le réseau des routes forestières desservant autant notre patrimoine sylvicole que pastoral.

Pour ce faire, la Municipalité requiert auprès du Conseil Communal l'autorisation de :

1. **D'inscrire au budget 2020 le montant de CHF 500'000 aux charges sur le compte 32.314.1 réfection des chemins forestiers,**
2. **D'inscrire au budget 2020 le montant de CHF 350'000 aux revenus sur le compte 32.451.2 subventions cantonales,**
3. **Utiliser le fonds de la forêt multifonctionnelle pour assurer les liquidités pour la réalisation des travaux,**
4. **L'autorisation de prélever le montant de CHF 150'000 sur le fond de réserve de la forêt multifonctionnelle au compte du bilan n° 9281.2 Fonds « arbres-habitats »**

Contexte général

Ce préavis fait suite au préavis 03/19 et s'inscrit dans la continuité des décisions du conseil communal du 20 mars 2019. Les éléments techniques ne sont pas repris et le préavis 03/19 est mis en annexe pour rappel des informations transmises.

La Municipalité s'est fixé l'objectif de continuer les efforts entrepris pour la réfection de nos 39 kilomètres de chemins forestiers et alpestres.

En début d'automne, Amaury Annen, notre garde forestier a questionné les services du canton pour évaluer l'opportunité de faire une demande de subvention pour 2020. En date 17 septembre, la Municipalité a signé et déposé une requête¹ de subvention auprès du service des forêts pour un montant total de travaux de CHF 500'000 pour la suite des réfections planifiées par la commune.

A ce stade, la Municipalité a tous mis en œuvre pour mobiliser des financements permettant de réduire au maximum la charge d'entretien du patrimoine communal pour les citoyens du village, en obtenant 70% de subventions.

A ce jour le canton n'a pas répondu formellement à notre demande, car celle-ci est dépendante des disponibilités financières dans le cadre de ce programme de subvention pour 2020-2024 et d'éventuels reliquats disponibles sur la période 2016-2019.

La Municipalité a pris le parti d'essayer d'avoir un coup d'avance pour bénéficier de cette manne financière.

Travaux réalisés en 2019

Les travaux réalisés dans le cadre des dispositions du budget 2019 et du préavis 03/19 ont été mis en œuvre et sont en voie d'être terminés. A ce jour, la Municipalité peut vous annoncer que les objectifs de réfection ont été largement réalisés et qu'avec les montants disponibles nous avons pu réaliser **2.5 kilomètre de tronçons supplémentaires**. La Municipalité a mis en concurrence les entreprises sur le principe des marchés publics selon la méthode du gré à gré comparatif avec possibilité de négociation. De ce fait, nous avons pu exécuter les travaux au meilleur rapport qualité/prix.

Les décomptes finaux ne sont pas disponibles au moment de l'établissement de ce préavis. Ils seront présentés ultérieurement.

Synthèse des travaux en cours/réalisés

Chemins		Etat
Chemin, Pessette, Frasses, Dunanche	Travaux planifiés	Terminé
La route des Montagnes, du Crot à la croisée des Pralets – Bassine	Travaux planifiés	En cours
La jonction du chemin de la boucle des bois de La Bassine.	Travaux planifiés	Terminé
La route des Montagnes Croisée Pralet-Bassine jusqu'à la limite Rionde derrière	Travaux supplémentaires 1'700 m	En cours
Chemin de la boucle de la Bassine Entrée de la forêt jusqu'à la jonction du chemin mis en réfection	Travaux supplémentaires 800 m	Terminé

¹ Annexe 1 : formulaire de requête pour la Commune de Bassins

Travaux planifiés en 2020

Priorisation

En 2018, la Municipalité avait établi une priorisation des mesures découlant du concept de desserte de 2019 à 2032 ce qui coïncide avec la validité du plan de gestion. Cette priorisation à été mise à jour.

N° objet	Priorité	Nom du projet	Etat
C224-01	19-24	Ch. Pessette / Frasses et accès chalet	Réalisé
C224-02	19-24	Boucle de La Bassine (tronçon de 1'200 m)	Réalisé
C224-03	19-24	Rte des Montagnes (Pessette - Rionde)	Réalisé
C224-03	19-24	rte des Montagnes (Bugnonet-Pessette)	2020
C224-04	19-24	Ch. des Pralets (croisée rte des Montagnes)	2020
C224-07	19-24	Mondion (bitume)	2020
C224-05	19-24	Bois du Peney (accès Planey)	14
C224-08	19-24	Le Crot	14
C224-11	19-24	Bois au Ministre (nouveau)	14
C224-11	19-24	Bois au Ministre (Haut et bas)	14
C224-16	19-24	Gorges de Moinsel (Bitume)	14
C224-19	19-24	Pavillon de Moinsel	14
C224-XX	19-24	Place à bois (Global 78)	14
C224-YY	19-24	Pistes forestières (global)	14
C224-01	19-24	Les Frasses -piste	14
C224-01	19-24	Les Frasses - Les Ormes	14
C224-15	25-29	Le Jubillet nouveau	14
C224-02	25-29	Bois des Pralets	14
C224-06	25-29	Bois du Peney (boucle)	14
C224-07	25-29	Mondion - Lorette	14
C224-09	25-29	Essert chevalier	14
C224-10	25-29	La Dunanche (croisée- direction les Ormes	14
C224-10	25-29	La Dunanche (Piste)	14
C224-14	25-29	La Glientze	14
C224-16	25-29	Tannes à l'ours	14
C224-02	30-32	Boucle de La Bassine	14
C224-02	30-32	La Bassine	14
C224-06	30-32	Le Peney Piste	14
C224-08	30-32	Crot Pessette	14
C224-10	30-32	La Dunanche (chalet)	14
C224-11	30-32	Bois au Ministre (piste)	14
C224-12	30-32	Indévis du Milieu	14
C224-13	30-32	La Chanélaz	14
C224-17	30-32	Pavillon de Moinsel	14
C224-18	30-32	Ch. Magnin	14

Cette vision globale a permis à la Municipalité de fixer les priorités d'intervention pour 2020, soit :

Chemins	Type de travaux	Fonction
Rte des Montagnes – Bugnonet Pessette	Entretien périodique et adaptation	Mixte
Chemin de Mondion – rte des montagnes- croisée la Bâme	Entretien périodique et adaptation	Mixte
Rte des Pralets – rte des montagnes – Vy des gros	Entretien périodique et adaptation	Mixte

Objet du préavis

A la vue des éléments mis en évidence, la Municipalité propose au conseil communal d'inscrire au budget les montants relatifs à ce projet ainsi que l'autorisation de prélever les montants nécessaires sur le fonds de la forêt multifonctionnelle au bilan de la Commune.

Demande financière

Afin de pouvoir réaliser les travaux d'entretien prévus, la Municipalité propose de compléter les dispositions du budget comme suit :

Le coût total des travaux estimés qui ont fait l'objet de la requête auprès du Canton est de **CHF 700'000**

Le taux de subvention est fixé pour l'année 2019 à 70 % du coût des travaux, soit CHF 490'000, ce qui laissera un solde de charges de CHF 210'000 pour cette opération. La Municipalité propose que l'entier du solde soit financé par le fonds de réserve de la forêt multifonctionnelle, ce qui n'impactera pas négativement le budget 2019.

La proposition de financement des travaux est la suivante :

N° de compte	Budget 2020	
	Charges	Revenus
32.314.1 réfection des chemins forestiers	500'000	
32.451.1 Part de subventions pour la réfection des chemins forestiers		350'000
TOTAL	500'000	350'000
32.480 Prélèvement sur fonds de réserve		150'000

Effets sur le bilan de la commune et état du fonds de la forêt multifonctionnelle

	Compte 2018	Compte 2019 non consolidé	Compte 2020	Variations
9281.2 Fonds « arbres-habitats »	438'661.10	228'661.10	- 78'661	- 150'000

Utilisation du fonds de la forêt multifonctionnelle

Selon le règlement ad hoc validé par le législatif communal selon le préavis n°7/17 du 19.10.2017 validé à l'unanimité par le conseil en date du 14 décembre 2017 et les dispositions des articles 2,3 et 5 la Municipalité requiert au conseil communal de pouvoir utiliser le fonds pour :

1. Assurer les liquidités pour la réalisation des travaux ceci afin d'éviter de passer par l'emprunt
2. Prélever le montant de 150'000 CHF pour financer les coûts résiduels de cette opération.

Annexes

- Requête formulée par la Commune au Canton
- Préavis n°03/19 conseil communal du 20 mars 2019 (rappel technique)
- Règlement du fonds de la forêt multifonctionnelle

Conclusion

En fonction des explications données par la Municipalité, il est **demandé au conseil communal** de Bassins

vu le préavis municipal n° 17/19 du 4 novembre 2019

où les conclusions du rapport de la commission des finances,

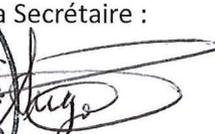
où les conclusions du rapport de la commission forêt-alpages,

considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

d'accorder à la Municipalité ;

1. D'inscrire au budget 2020 le montant de CHF 500'000 aux charges sur le compte 32.314.1 réfection des chemins forestiers,
2. D'inscrire au budget 2020 le montant de CHF 350'000 aux revenus sur le compte 32.451.2 subventions cantonales,
3. Utiliser le fonds de la forêt multifonctionnelle pour assurer les liquidités pour la réalisation des travaux,
4. L'autorisation de prélever le montant de CHF 150'000 sur le fond de réserve de la forêt multifonctionnelle au compte du bilan n° 9281.2 Fonds « arbres-habitats »

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic :  La Secrétaire : 
D. Lohri  Angeloz

